

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 50 (1979)

**Heft:** 3: Locaux socio-culturels dans les communes

**Artikel:** Projet de la "Maison prévôtise"

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824637>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Projet de la « Maison prévôtoise »

*Au croisement des chemins d'eau de fer et de pierre  
dans l'unité d'un même espace et d'un même moment  
rassembler les monteurs d'art et d'objets  
les faiseurs d'images fixes ou mobiles  
les bruiteurs d'harmonie et de rythme  
les messagers et les joueurs  
le public qui passe et celui qui s'assied  
les gens qui s'alignent devant et ceux qui se mettent autour  
mélanger le plaisir des personnes et celui des choses  
donner un cœur à la cité  
faire à la fête sa place*

## Historique du groupe de travail et résumé de l'idée

D'abord, l'enthousiasme n'a pas été fou. Deux personnes se sont intéressées au concours-animation, sur vingt-trois convocations lancées, c'est maigre. Nez à nez dans une vaste salle de l'Hôtel Suisse, ce 20 septembre 1976, Gil Glauser, président du Centre culturel de la Prévôté, de qui partait l'idée de participer au concours, et Nell Ruiz, animatrice du même CCP. Le découragement a servi de thème aux discussions. Le principe d'une participation prévôtoise n'a néanmoins pas été abandonné.

Le 3 novembre, nouvelle assemblée. L'effectif double : quatre personnes présentes ! Presque un luxe, une idée qui s'ébranle sérieusement, en tout cas. Maxime Jobin annonce que les services municipaux mettront à disposition du groupe des moyens de reproduction et dactylographie. Côté pratique, l'avance est appréciable. Reste à savoir quoi reproduire.

### Le choix des locaux

Deux possibilités sont discutées. L'une concerne le stand, curieux bâtiment de bois, insuffisamment centré, et posant à l'évidence de coûteux problèmes d'aménagement. L'assemblée se rabat donc assez rapidement sur la deuxième solution : l'ancienne halle de gymnastique,

flanquée du bâtiment de l'école professionnelle. Les avantages sont multiples : les locaux seront désaffectés sous peu, ils sont assez vastes, bien centrés surtout et offrent d'intéressantes possibilités d'aménagement extérieur permettant de créer une forme d'« environnement » culturel, disons plutôt un « passage » culturel.

### Les groupes de travail

Le premier a pour tâche de dresser un catalogue des besoins. Il est formé de Nell Ruiz, Franz Monnier, Marc Jeanerrat et Jean-Pierre Girod. Le second groupe, auquel appartiennent Gil Glauser, Bernard Mertenat et Maxime Jobin, est chargé d'assumer la partie technique du projet. Enfin, Roger Hayoz accepte de s'occuper du secteur financier.

Huit personnes et presque autant de professions représentées : architecte, ingénieur, économiste, responsable municipal, enseignant, animateurs social et culturel, journaliste.

### Catalogue des besoins

Début novembre toujours, la commission des besoins se réunit et les quatre membres se répandent en idées diverses, sérieuses, pas trop sérieuses et même pires, le but ne consistant pas, pour l'instant, à tenir compte des réalités.

Cette méthode de travail, qui amènera par instants la commission à flotter en pleine loufoquerie, aura, précisément par ce biais, l'avantage de faire naître certaines idées qui, dégagées des légèretés de ce contexte, seront retenues par la suite, après décantation, bien entendu.

### **Contact avec la commune**

Le 22 novembre un contact est pris avec M. Rémy Berdat, conseiller municipal responsable du département culturel au sujet de l'affectation future de l'ancienne école professionnelle. M. Berdat ne cache pas son intérêt pour le projet en gestation. Ce point de vue est encourageant puisque l'on sait que la Municipalité songeait, et songe peut-être encore, à installer la bibliothèque dans les locaux de l'école professionnelle. La réaction de M. Berdat tendrait donc à prouver que la commune ne prononce pas d'exclusive contre d'autres idées d'affectation de ce bâtiment et de la halle.

### **Définition des besoins**

*Équipement extérieur* : zone de verdure - place de jeux pour adultes et enfants - bancs, tables - amphithéâtre - place couverte - plantations - eau (fontaine).

*Équipement intérieur* : travaux manuels - artisanat - ateliers divers - locaux d'exposition - bibliothèque pour enfants - salle pour devoirs surveillés - salle de spectacle polyvalente - salle de rencontre - permanence du Centre culturel de la Prévôté - cafétéria, cuisine.

### **Utilisation des locaux**

*Sous-sol* : bricolage, ateliers, cafétéria, cuisine.

*Rez-de-chaussée* : salle de rencontre (cours, colloques, séminaires) - permanences - secrétariat - hall d'accueil - salle de spectacle polyvalente - locaux de travail - vestiaires et sanitaires.

*Premier étage* : bibliothèque pour enfants - devoirs surveillés - ateliers - places de rangement - régie spectacles.

*Combles* : le volume des combles offre de nombreuses et intéressantes possibilités d'aménagements, qui pourront être réalisés au gré des besoins et des disponibilités financières.

Les équipements de locaux ont été examinés sur la base des documents suivants :

1. Rapport sur les centres de loisirs de Lausanne.
2. Rapport Guillaumot sur l'affectation de la halle de gymnastique en halle de spectacle.

D'une manière générale, les équipements ont été étudiés dans la perspective d'une utilisation polyvalente des locaux.

### **Là où l'on commence à voir clair**

#### *a) L'intérieur*

La situation du bâtiment et ses structures actuelles sont examinées sur plan. Une première remarque réjouissante : l'ossature de la bâtisse n'engendre qu'un minimum de contraintes. Une idée, lancée précédemment, est examinée avec attention : serait-il judicieux d'aménager, à peu près entre les deux corps de bâtiment, un couloir pour piétons ? Incontestablement un tel passage serait de nature à populariser les locaux, il en faciliterait psychologiquement l'accès, contribuerait à effacer de l'esprit populaire l'idée de « temple de la culture ».

Autre problème soulevé : le nombre de places offertes par la salle de spectacle doit-il être considéré comme un critère dans l'élaboration du projet ? Certainement pas. D'ailleurs il convient de penser « atelier » et non « salle » de spectacle. La mobilité doit être considérée comme principal critère, cela d'autant plus que Moutier possède d'autres salles assez vastes pour contenir les manifestations d'une certaine ampleur.

#### *b) L'extérieur*

La situation du bâtiment permet une extension bienvenue de l'équipement. Une partie de la Birse, qui coule au sud du bâtiment, pourrait être recouverte sur une largeur d'environ 55 m. Cette solution est préférable à une simple passe-

relle, qui créerait un étranglement, une coupure. Au contraire, une couverture offrant différentes possibilités d'aménagement (places de jeux, zone de verdure et de repos, éventuellement) améliorerait les espaces du Pré-Sainte-Catherine et du préau de l'école primaire. Une décoration appropriée des façades en collaboration avec des artistes permettra une harmonieuse intégration de l'ensemble et mettra en évidence le caractère spécifique des bâtiments.

Le problème de l'information et de l'animation sera résolu par des possibilités d'affichage et d'exposition tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment, mais en particulier en bordure de l'avenue de la Poste et dans la « rue » intérieure.

Bien que située au cœur de la ville, cette zone serait entièrement réservée aux piétons.

#### **Recherche d'idées pour un espace culturel**

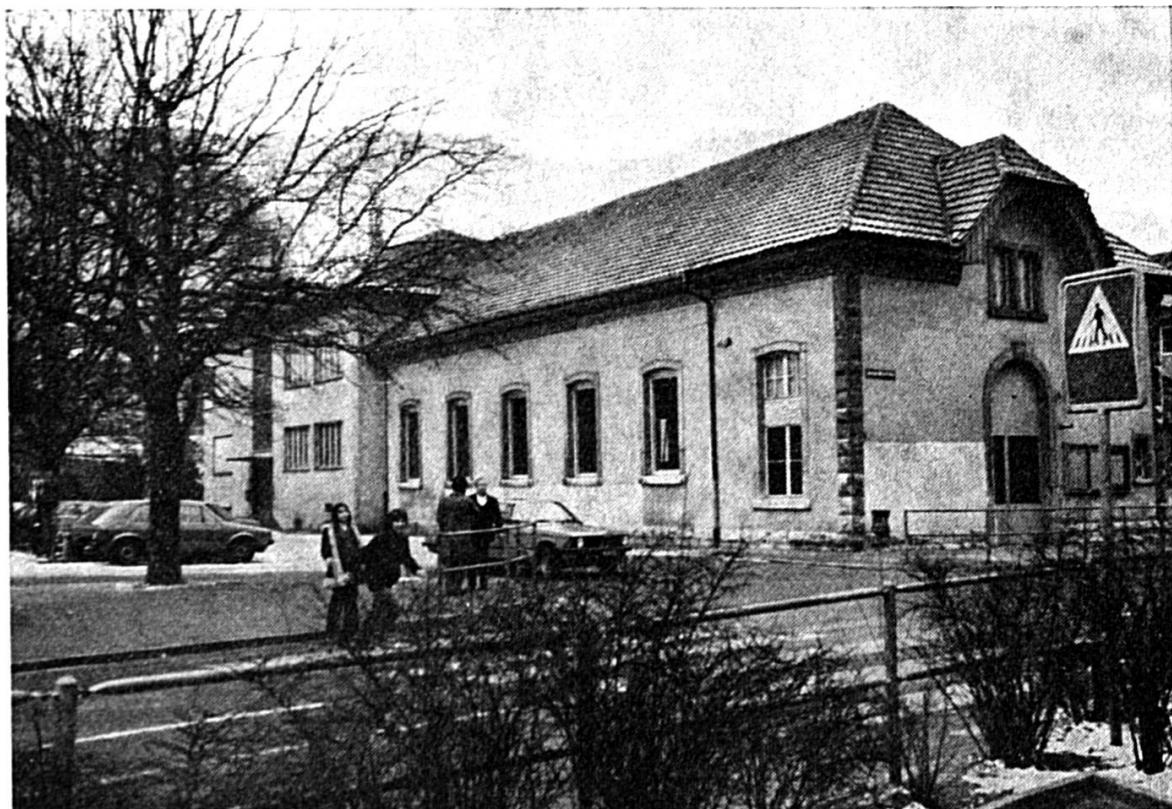
Pendant deux heures, une enseignante, un journaliste, un instituteur et un travail-

leur social ont vécu une séance de brainstorming classique dont les résultats ont été ensuite classés en huit catégories :

- J : équipements de jeu.
- A : équipement pour le développement de l'artisanat.
- C : équipement favorisant la culture.
- S : équipement favorisant la vie sociale, relationnelle.
- T : équipement favorisant la thérapie des gens normaux.
- N : idée nouvelle, à creuser même si elle est farfelue.
- H : idée humoristique favorisant le moral des chercheurs.
- D : déchets.

On peut constater que les idées se répartissent selon une courbe de Gauss dont le sommet est constitué par la catégorie « équipement favorisant la vie sociale, relationnelle ».

Les principales actions qui émanent de ces résultats sont : circuler, montrer, échanger, créer, exprimer, jouer.



**Liste et grandeur des locaux  
proposés ou transformés**

*Sous-sol*

Passage . . . . .	106 m <sup>2</sup>
Bar - Cafétéria . . . . .	86 m <sup>2</sup>
Réduit pour bar . . . . .	9 m <sup>2</sup>
Cuisine . . . . .	44 m <sup>2</sup>
Chaufferie . . . . .	9 m <sup>2</sup>
Locaux abri . . . . .	47 m <sup>2</sup>
Economat . . . . .	25 m <sup>2</sup>

*Rez-de-chaussée*

Secrétariat CCP . . . . .	43 m <sup>2</sup>
Vestiaires . . . . .	23 m <sup>2</sup>
W.-C. . . . .	21 m <sup>2</sup>
Passage . . . . .	23 m <sup>2</sup>
Salle . . . . .	74 m <sup>2</sup>
Rue . . . . .	43 m <sup>2</sup>
Couvert est . . . . .	28 m <sup>2</sup>

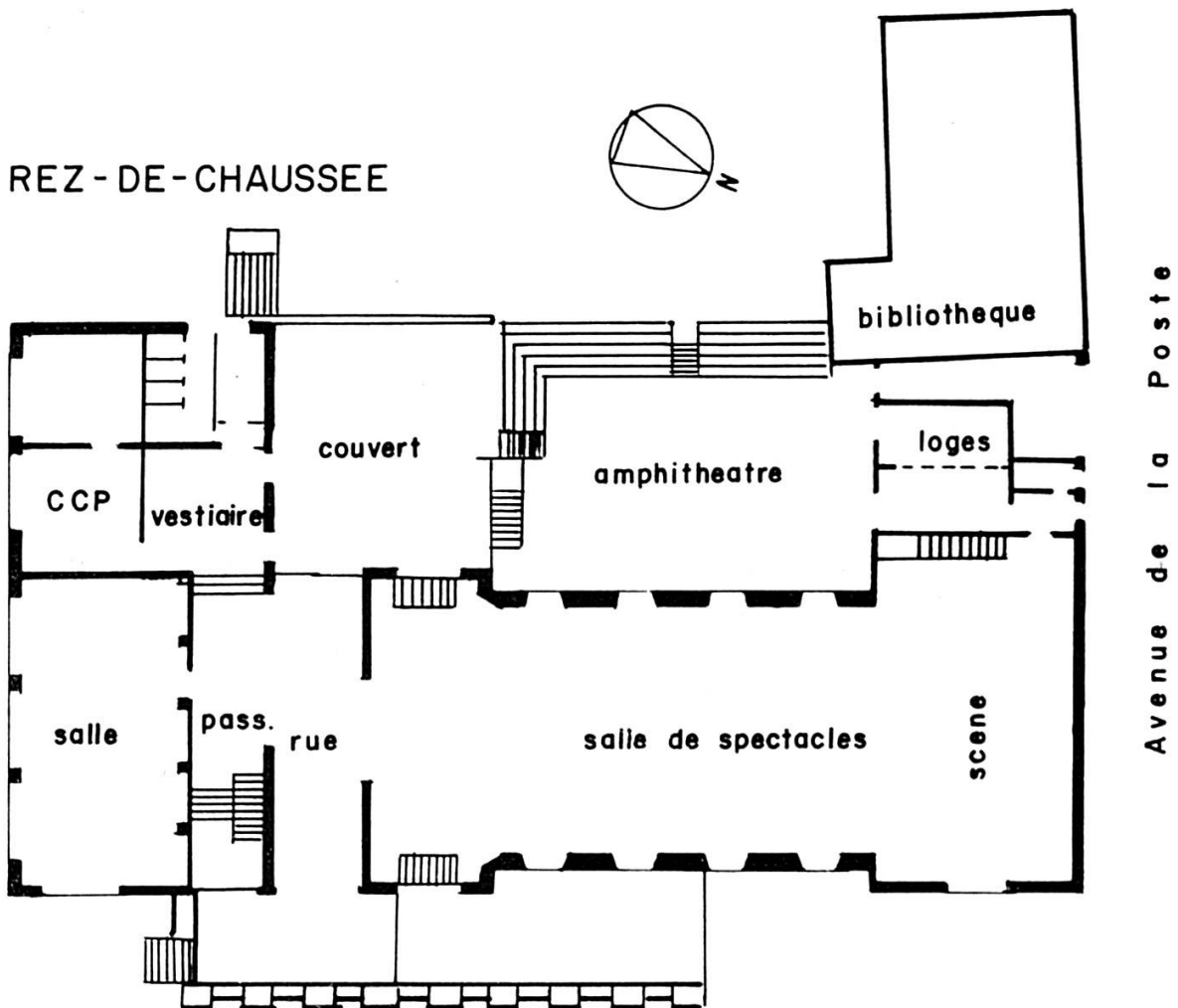
Couvert ouest . . . . .	85 m <sup>2</sup>
Amphithéâtre (120 places) . . . . .	136 m <sup>2</sup>
Salle de spectacle (350 places) . . . . .	195 m <sup>2</sup>
Gradins . . . . .	59 m <sup>2</sup>
Scène . . . . .	107 m <sup>2</sup>
Loges . . . . .	26 m <sup>2</sup>
Passage . . . . .	20 m <sup>2</sup>

*Premier étage*

Salle . . . . .	75 m <sup>2</sup>
Salle . . . . .	59 m <sup>2</sup>
Passage . . . . .	27 m <sup>2</sup>
W.-C. . . . .	11 m <sup>2</sup>
Réduit . . . . .	11 m <sup>2</sup>
Régie, projection . . . . .	57 m <sup>2</sup>
Réduit est . . . . .	20 m <sup>2</sup>
Réduit ouest . . . . .	20 m <sup>2</sup>

*Combles : sans changement.*

**REZ - DE - CHAUSSEE**



## Inventaire des équipements sportifs et culturels de Moutier

L'étude énumère ensuite les équipements sportifs et culturels situés en ville de Moutier sous forme de tableaux présentant les installations, les propriétaires, les sports ou activités pratiqués et les utilisateurs. Deux plans permettent de les localiser.

## Proposition de financement, d'organisation et d'administration

### Estimation sommaire du coût des travaux et transformation de l'immeuble

Sous-sol . . . . .	Fr. 130 000.—
Rez-de-chaussée . . . . .	Fr. 219 000.—
Premier étage . . . . .	Fr. 25 000.—
Combles . . . . .	P.M.
Aménagements extérieurs . . . . .	Fr. 187 000.—
Divers et imprévus, direction des travaux . . . . .	Fr. 84 000.—
Equipement mobilier et matériel . . . . .	Fr. 330 000.—
Total général . . . . .	Fr. 975 000.—

### Mode de financement

Les immeubles de l'école professionnelle et de la salle de gymnastique sont propriétés de la ville de Moutier. Ils devraient le rester.

En principe, il incombe donc à la *commune* de se charger, sur le mandat des autorités concernées et du peuple, de l'aménagement de la future « Maison prévôtise ».

La commune de Moutier dispose d'ailleurs à cet effet d'un fonds spécial d'environ 750 000 francs, constitué durant ces vingt-cinq dernières années par l'accumulation des taxes sur les spectacles. Réserve à la construction et à l'aménagement d'une salle de spectacle, ce fonds devrait pouvoir être affecté à l'aménagement de la « Maison prévôtise ».

### Statut de la « Maison prévôtise »

On peut concevoir un centre d'éducation, de culture et de loisirs pris en charge totalement par la commune. Nous estimons cependant qu'un tel centre ne jouera parfaitement son rôle de lieu de rencontre des habitants (enfants, jeunes, adultes) qui si ces derniers en font leur affaire et prennent eux-mêmes en main son organisation, son activité et son administration, les autorités limitant leur

intervention au subventionnement et à la haute surveillance.

### Organes de gestion de la « Maison prévôtise »

Sur mandat de la Municipalité, la « Maison prévôtise » sera gérée par le Centre culturel de la Prévôté et ses organes statutaires :

- Assemblée générale.
- Conseil.
- Comité de direction.
- animateur.

### Financement de l'exploitation

L'exploitation et le fonctionnement de la « Maison prévôtise » seront affectés notamment par les charges ci-après :

- salaire de l'animateur ;
- frais d'animation et d'administration ;
- frais de matériel ;
- frais d'entretien du bâtiment.

Les frais d'entretien du bâtiment seront à la charge de la Municipalité. Il s'agit des frais de conciergerie et des frais de réparations.

Les autres frais seront assumés par le Centre culturel de la Prévôté (à l'exception, éventuellement, pour des raisons administratives, du salaire de l'animateur).

## **Les recettes**

Les recettes de la « Maison prévôtoise » seront :

- cotisations des membres individuels et collectifs ;
- participation des usagers (billets d'entrée, taxes de cours, etc.) ;
- subventions des pouvoirs publics (commune et canton) ;
- dons.

Si la « Maison prévôtoise » doit être le centre de rencontre de toute la population de Moutier, voire des environs, les

cotisations et participations doivent rester à la portée de tous. Elles ne seront dès lors pas suffisantes pour assurer, à elles seules, le fonctionnement de la « Maison prévôtoise ». Il incombe en conséquence aux pouvoirs publics d'octroyer une subvention couvrant une partie des charges, conformément à la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles et au règlement de la Municipalité de Moutier sur l'encouragement des activités culturelles et sportives.

Il est prématuré, à ce stade de notre étude, d'établir un budget d'animation et d'exploitation.

## **Conclusions**

En conclusion, après un travail de quatre mois, le groupe s'est rendu à l'évidence :

- son projet est parfaitement viable ;
- il correspond à de réels besoins en ville de Moutier ;
- sa réalisation ne pose pas de problèmes techniques majeurs ;
- le financement pourrait être facilement assuré compte tenu de l'exis-

tence d'un fonds destiné à ce genre de réalisation.

Le groupe de travail estime d'autre part qu'il serait plus avantageux et efficace d'exécuter les travaux projetés en une seule fois. Mais la possibilité demeure de procéder à une réalisation par étapes.

Moutier, fin février 1977.

## **Jugement de la commission d'experts**

**Le groupe de Moutier propose l'aménagement du complexe abritant actuellement, au centre de la localité, l'école professionnelle (qui sera désaffectée en 1978) et l'ancienne halle de gymnastique - salle de spectacle.**

**L'absence d'enquête sur les besoins en matière de locaux a été compensée, très partiellement, il est vrai, par un brainstorming ; de la sorte, les besoins de la collectivité ne sont respectés que dans la mesure où les membres du groupe les connaissent bien ; on notera que les choix d'affectation n'ont pas fait l'objet de priorités explicites. Cela admis, le projet correspond à la liste des besoins identifiés.**

**L'aménagement et l'équipement donnent satisfaction et la commission a apprécié le rassemblement sous un même toit de fonctions diverses ainsi que la formule des gradins extérieurs ; le choix du site est très bon et il n'y a pas de problèmes d'accès et de parcage.**

**La commission note ici que l'exploitation des locaux exige une surveillance et un entretien.**

**La solution est flexible et correspond au volume de la population.**

**L'estimation du coût est jugée raisonnable.**

La réalisation du projet ne présenterait pas de gros obstacles financiers puisqu'une somme de Fr. 750 000.— (fonds communal pour une salle de spectacle) est affectable à un tel projet.

La commission aurait apprécié une présentation plus attrayante et plus adéquate à une exposition.

## Moutier: deux ans après le concours

*A la fin de 1976 et au début de 1977, à l'époque où le groupe d'étude de Moutier terminait son projet de « Maison prévôtoise » qui devait être présenté au concours-animation de l'Université populaire, trois interventions relatives aux équipements socio-culturels de la ville étaient déposées sur le bureau du Conseil de ville.*

*L'une demandait que des nouveaux locaux soient mis à disposition de la bibliothèque municipale, la seconde que soit ouvert un « Centre de jeunesse » et la troisième que des renseignements soient donnés par le Conseil municipal sur la construction attendue d'une salle de spectacle.*

*Dans ses diverses réponses à ces interventions, le Conseil municipal faisait explicitement référence au projet de « Maison prévôtoise ». Il indiquait que la décision était formellement prise d'affecter à des fins culturelles les locaux de l'ancienne école professionnelle et de créer dans ce secteur un « véritable centre d'animation ».*

*Il précisait encore que la bibliothèque municipale devait pouvoir être intégrée à ce complexe et que des locaux destinés plus spécialement à la jeunesse (bibliothèque des jeunes, salle de rencontres et salle de musique) étaient à aménager dans la première étape de transformation des bâtiments.*

*C'est sur la base de ces engagements, pris par le Conseil de ville et par le Conseil municipal, que ce dernier constitue, au début de 1978, une commission de construction et qu'il attribua à un architecte et à un ingénieur un mandat pour la poursuite de l'étude de la « Maison prévôtoise ».*

*La commission de construction et le groupe d'étude avaient pour tâches :*

- d'établir un avant-projet et une estimation de coût pour l'ensemble du complexe comprenant un centre de loisirs et de rencontres ainsi qu'une salle polyvalente ;
- de livrer un projet d'exécution et un devis détaillé pour la première étape de travaux.

*En fin d'année 1978, la commission de construction remettait au Conseil municipal les documents demandés en proposant de réaliser sans délai, dans l'ancienne école professionnelle, les aménagements suivants :*

- un premier niveau réservé aux activités de jeunesse (rencontres et musique) ;
- un deuxième niveau avec notamment un hall d'accueil, un local destiné aux animateurs de la « Maison prévôtoise », une salle de cours et de séances ;
- un troisième niveau complet pour la bibliothèque municipale (et pour la bibliothèque des jeunes) ;
- un quatrième niveau pour des ateliers de créativité (tissage, peinture, poterie, etc.).

*Le dossier a été soumis aux commissions municipales intéressées qui doivent donner un préavis à l'intention du Conseil de ville.*

*A ce jour on peut espérer voir s'exécuter, cette année encore, une première tranche de travaux.*

*Février 1979.*

Le groupe de travail